

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 17 janvier 2024

**Nombre de Conseillers** en exercice :14 Présents : 10 Votants :12

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 janvier, à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leurs délibérations. La séance était publique.

### **Présents :**

F.Dalongeville, Y.Herbain, A.Mierlot, G.Kersemaker, M-M Frizon, S.Derriche, JP.Nuyttens, F.Mommelé, P.LAMOUREUX, Laurence COHEN-CARRAUD

**Absents et excusés :** C.Herbain (Procuration à F.Dalongeville, , P.DAoust (Procuration à Sabrina Derriche), V.Joly.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 11/01/2024

**Secrétaire de séance :** S. Derriche

### **1. Décision modificative n°1 :**

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite d'un besoin budgétaire, il est nécessaire de procéder à l'écriture budgétaire suivante :

article 7391178 :	+ 3 969.00€ (augmentation pour divers dégrèvement préfecture)
article 6281 :	- 1 600.00€ (alimentation dégrèvement préfecture)
article 6332 :	- 2 369.00€(alimentation dégrèvement préfecture)
article 66111 :	+ 956.00€ (Augmentation pour intérêts des prêts)
article 6411 :	- 956.00€ (alimentation pour intérêts des prêts)
article 1641 :	+ 2 535.00€ (Augmentation pour capital des prêts)
Article 21731:	- 2 535.00€ (opération 88, alimentation pour capital des prêts)

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité avec 12 voix pour.

### **2. Évolution du Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 qui prévoit (article 12) que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville doivent élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité, l'objectif de ce pacte étant de réduire les disparités de charges et de recettes entre communes membres,

**VU** la Délibération n° 2016 / 68 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2016 désignant la Fiscalité Professionnelle Unique comme régime fiscal de la CCPV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**VU** la Délibération n° 2018 / 37 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018 instaurant un Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres,

**VU** la Délibération n° 2021 / 67 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant évolution du Pacte Financiers et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres,

**VU** la Délibération n° 2023 / 124 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 portant évolution du Pacte Financiers et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres,

**CONSIDERANT** que le bilan tiré de la mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres montre la nécessité de faire évoluer les critères d'attribution de la part 2 « fonds de concours »,

**CONSIDERANT** qu'il est opportun de réintégrer l'éligibilité des communes à zone d'activité dans l'attribution de ces fonds de concours,

**CONSIDERANT** que les Conseils Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette évolution, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité / A la majorité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)**

**APPROUVE** les termes modifiés du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et ses communes membres,

**CONSTATE** qu'au terme de ce processus d'approbation, il se substituera au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré par Délibération n° 2018 / 37 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018, et modifié par Délibération n°2021 / 67 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **3. Employé Communal :**

Le maire informe le conseil municipal que WOLOSİK PILIP a accepté le poste d'employé communal à temps plein. Il a commencé son contrat le 09/01/2024 pour une durée de trois ans avec une période d'essai de 3 mois. Indice Brut 438, indice Majoré 380.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité avec 12 voix pour.

Il est proposé de faire un pot de départ de l'ancien employé municipal, Bertrand Dussaussois, pour bons et loyaux services, le mardi 6 février 2024, au Café citoyen.

### **Questions diverses :**

- La cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal se déroulera le lundi 22 janvier 2024 jour Saint-Vincent
- Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 12 février prochain
- Il est indiqué que le troupeau de moutons de Xavier Desmet a été attaqué par des chiens errants : 8 morts ou euthanasiés; un quart touché;
- Pas de passage aujourd'hui ni demain de transport scolaire;
- Eclairages publics revus : sauf en face Rue Pompone, deux éclairages. 2 éclairages. Voir celui de Patrick.
- Un devis a été reçu pour installer des ralentisseurs à l'entrée de la commune. Le montant atteint 23K€TTC.
- Alarmes incendie dans l'école ; Fait hier. A voir pour le prochain conseil d'école;
  - Préau, bibliothèque, classes dans le couloir;
- Trous à faire : Chaumont; Il repasse en mars. Entre Chaumont et Villeneuve (6 500 euros);

Le Maire, F.DALONGEVILLE